

**NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS****Modalités de réinscription de votre(vos) enfant(s)**

Les demandes d'inscription seront possibles à partir du lundi 29 août auprès des responsables ALSH via le Portail Familles.

1. Actualisation des documents (Cf liste ci-dessous)
2. Demande de pré-inscription (à ce stade de la procédure, les dates sont enregistrées par défaut mais ne correspondant pas à des réservations – ne pas en tenir compte).

Ne seront traités que les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'inscription.

Les réservations seront possibles après validation de l'inscription par nos services dans l'onglet « Demandes de réservations et d'annulations ».

**Documents à actualiser obligatoirement :**

- Règlement intérieur 2022/2023 daté et signé
- Fiche familiale d'inscription complétée et signée (à compléter à nouveau afin d'actualiser les informations)
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
- Attestation d'assurance responsabilité civile à jour
- Certificat de scolarité pour les enfants de moins 3 ans
- Copie des vaccins s'il y a eu un rappel vaccinal effectué depuis le dernier dépôt des documents.

Les modalités de réservation et d'annulation ainsi que les tarifs sont précisées dans le règlement ALSH.

Le délai de traitement d'une demande est de 72 h (jours ouvrés) à partir du dépôt de celle-ci.

**RAPPEL :** Pour les familles de Saint Jean de Luz bénéficiant d'une aide du CCAS, merci de faire la demande dès septembre en cochant la case « Accueil de loisirs – Mini camp » (Validité de septembre à fin août de chaque année).

Nous restons disponibles pour toute information complémentaire au 05.59.54.40.06 ou par mail à : [alsh@sagardian.org](mailto:alsh@sagardian.org)

En cas de difficultés, l'équipe ALSH se tient disponible sur rendez-vous pour vous accompagner dans vos démarches d'inscriptions et de réservations.

**L'Equipe de direction ALSH Sagardian**

[alsh@sagardian.org](mailto:alsh@sagardian.org) ☎ 05.59.54.40.06

① 06.40.75.66.29 (Maternelles)

② 06.06.87.66.23.16 (Primaires)